

# Lettre ouverte à un animateur

**Animateur, animatrice, le dispositif dans lequel tu agis, le CEE, Contrat d'engagement éducatif, est remis en cause. Sa double logique de salariat et d'engagement volontaire le rend illégal au regard de la directive européenne sur les temps de repos.**

Tu as fait la Une de la presse régionale et parfois nationale, cet été ! Joli coup quand on connaît la rareté de cette attention pour notre secteur, mis à part l'événementiel ou l'anecdotique trop souvent de mise dans la logique médiatique. Te voilà au coeur d'un débat politique ! Faut-il maintenir un statut dérogatoire sur plusieurs points au droit du travail ou faut-il reconnaître le volontariat dans l'animation ?

## **L'ANIMATION VOLONTAIRE EST-ELLE UN ESPACE D'ENGAGEMENT ?**

Bien sûr ! L'engagement qui est le tien est un acte conscient ! Il faut cesser de te prendre, de vous prendre pour des êtres irresponsables et sans jugement. Tu fais des colos et des centres de loisirs parce que tu le décides ! Cet engagement est une expérience pour toi, une possibilité de t'investir dans une action éducative, reconnue comme telle. Tu y viens aussi, dans un cadre réglementé, pour t'occuper d'enfants, être avec d'autres jeunes, prendre des responsabilités dans un espace où les enfants font l'apprentissage de la vie collective, de la solidarité et du lien social. Bien évidemment, tu souhaites gagner un peu d'argent, ce qui est normal. Chacun sait que c'est aussi une reconnaissance de ce que l'on fait. La question est alors de savoir si notre pays veut toujours disposer d'un espace d'engagement pour des dizaines de milliers de jeunes, dans une logique de volontariat complémentaire au travail salarié des professionnels de l'animation ! Et s'il fallait parler en deux mots de sécurité, les colos et les centres de loisirs sont et restent des lieux éducatifs dans lesquels la sécurité des enfants est plus forte que dans leur famille. Le savais-tu ?

## **L'EUROPE : LE MAUVAIS OBJET FACILE**

Comme si nous étions uniquement face à une attaque en règle de l'Europe. Ce sont les États membres qui font l'Europe. Le courage politique des gouvernements ou son absence sont lourds de conséquence sur les décisions prises au niveau européen. « Il faudra tenir compte du droit européen », indique la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative. En termes de droit du travail, oui, il le faudra. En termes de volontariat, il le faudra aussi ! C'est pour cela que nous demandons la reconnaissance européenne d'un statut du volontariat dans l'animation socio-culturelle.

## **L'ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES ACM**

Tu n'es pas un élément technique d'un puzzle économique. Si les centres de vacances et de loisirs sont ces lieux éducatifs particuliers, c'est justement parce que des personnes, en l'occurrence toi, animateur ou animatrice volontaire sont là, sans être des professionnels de l'éducation, dans une logique d'engagement éducatif. L'enjeu économique existe, il est indéniable. Il est aussi indissociable d'une réelle politique en faveur du droit au

départ en vacances pour tous. Une politique qui considère que l'éducation n'est pas une marchandise, que les ACM sont un des éléments fondamentaux d'une politique solidaire en matière d'éducation. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui en France.

### **L'AMALGAME ENTRE TRAVAIL SALARIÉ ET VOLONTARIAT**

Nous entendons la lecture faite par des syndicalistes. Mais, à notre sens, ce n'est pas le CEE en tant que tel qui est « un vrai scandale », « exploitant de manière éhontée les jeunes 24 heures sur 24 », c'est sa double référence, au droit du travail avec des dérogations et à l'engagement volontaire. Il faut donc un cadre clair pour le volontariat dans l'animation des ACM. Non pas, comme certains le disent, pour revenir en arrière, par nostalgie du passé ou utopie naïve, mais parce que nous pensons que tous les espaces d'activité humaine dans notre société, ne doivent pas relever de la seule logique marchande, de la seule logique de l'emploi et du travail salarié ou encore du strict bénévolat. Dans ces conditions, et dans un dispositif spécifique qui valorise l'engagement, le protège des dérives, un espace de volontariat indemnisé, considéré comme une expérience de vie citoyenne possible pour une partie de la jeunesse serait une innovation politique en ces temps de pré-campagne...

Et toi, animateur volontaire, tu en penses quoi ?

**Vincent Chavaroche** Paris, 26 septembre 2011

[Les cahiers de l'Animation N°76](#)